

Tournoi de Double « Victor »

Salle Patrice Canayer

34770 GIGEAN

Organisateur : Le Volant Gigeannais

Date : 17 & 18 octobre 2020

N° Autorisation FFBad : *en cours*

Juge-arbitre : DELORY Kévin

Art. 00. Ce tournoi est ouvert aux joueurs adultes et jeunes (*à partir de minimes*). Doubles hommes et femmes le samedi 17 octobre 2020 et doubles mixtes le dimanche 18 octobre 2020. Catégories N3,R,D,P,NC.

Prix : 1 tableau 13€, 2 tableaux 15€.

Nombre de joueurs maximum : 180.

Art.1. La compétition est régie par le règlement général FFBad des compétitions.

Art. 2. Tous les participants doivent être licenciés à la FFBad. Un contrôle de licence sera effectué au début de la compétition. Si le joueur n'est pas en mesure de la produire ainsi que son certificat de sur classement, il devra faire une déclaration sur l'honneur auprès du Juge-arbitre.

Art.3. Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge-Arbitre Kevin DELORY. Il prend toute décision finale concernant toute requête faite par un joueur. Il tranche tout différent entre joueur, arbitre et organisateur sur les règles et les règlements. Ses décisions sont sans appel.

Art. 4. Tous les matches se feront en auto arbitrage.

Art. 5. Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement ainsi que les tableaux, de regrouper certaines catégories en fonction du nombre d'inscrits et tout ceci en accord avec le Juge-arbitre dans l'intérêt du tournoi.

Art. 6. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants officiels de la compétition sont le VICTOR QUEEN pour les plumes et le FORZA NS9 pour les plastiques. Ces volants seront à la vente lors du tournoi au stand Spotminedor.

Art.7. L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription afin de favoriser le bon déroulement du tournoi. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. D'autre part, toute modification ou annulation avant la date limite devra être faite par écrit. Sans cette notification, les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

Les inscriptions et règlement se feront via le site : <https://www.score-center.fr/>

Tout joueur inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives* en recommandé avec AR à la Ligue Occitanie de badminton. Sans justificatif, le licencié s'expose à 2 mois de suspension de toute compétition, 6 mois pour une récidive.

Tournoi de Double « Victor »

Salle Patrice Canayer

34770 GIGEAN

Le remboursement des droits d'inscription sera uniquement accordé pour un forfait justifié.

Art. 8. Les joueurs doivent être présents dans la salle au minimum 30 min avant l'heure prévue de leur match. Tout joueur qui devra quitter la salle le fera en accord avec le juge-arbitre et devra revenir à l'heure indiquée par celui-ci.

Art. 9 Le temps de repos entre chaque match sera de 20 minutes.

Art. 10. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match.

Art. 11. Passé un délai de 5 minutes tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré «forfait ».

Art. 12. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant le déroulement de son match sans accord du juge-arbitre.

Art.13. En plus des joueurs, les seules personnes ayant accès au plateau seront :

- 1 conseiller par demi-terrain
- les personnes autorisées par le JA.
- Le corps arbitrale

Art.14. Le volant touchant une infrastructure du gymnase au service sera à remettre « une fois ». Durant l'échange si le volant touche une infrastructure il sera considéré « FAUTE ».

Art.15. L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible le programme annoncé. Toutefois les horaires qui figurent sont donnés à titre indicatif et l'ordre pourra en être modifié pour le bon déroulement de la compétition. Au niveau des phases finales il est possible que les horaires ne soient plus respectés. Les joueurs doivent être présents dans la salle à l'appel de leur match.

Art.16. TÊTES de SERIES & TIRAGE au SORT : Les têtes de séries du tournoi seront déterminées à partir du « TOP 100 » (CPPH) de la FFBad et de la ligue LR, pour chaque série et discipline, de la semaine du jour du tournoi. **Le tirage au sort aura lieu le 12/10/2020.**

Art.17. L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue d'une compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique ou à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton).

Art. 18. Une tenue vestimentaire, conforme à la circulaire en vigueur, sera exigée sur les terrains.

Tournoi de Double « Victor »

Salle Patrice Canayer

34770 GIGEAN

Art. 19. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 20. Droit à l'image : Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce tournoi. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus vite lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage)

Art. 21. Suite à la crise actuelle, un protocole sanitaire a été édité par la fédération. Celui-ci doit être respecté à la lettre par toutes les personnes présentes dans le gymnase, que ce soit les joueurs, les visiteurs, les bénévoles ou le corp arbitrale. Vous trouverez via ce lien le protocole à jour du 20/08/2020
[http://documents.myffbad.fr/Guide/Reprise_des_compétitions - Protocole Sanitaire.pdf](http://documents.myffbad.fr/Guide/Reprise_des_compétitions_-_Protocole_Sanitaire.pdf)
Le juge-arbitre de la compétition a autorité à sanctionner un joueur ne respectant pas le dit protocole.

Ce protocole peut être amené à évoluer entre l'édition du règlement et la date du tournoi. C'est pourquoi, un mail sera envoyé à tous les joueurs 48h avant le jour du tournoi pour informer tout changement de ce protocole.

Art .22. Toute participation à ce tournoi implique le respect du présent règlement.